

Bassin versant Jogne

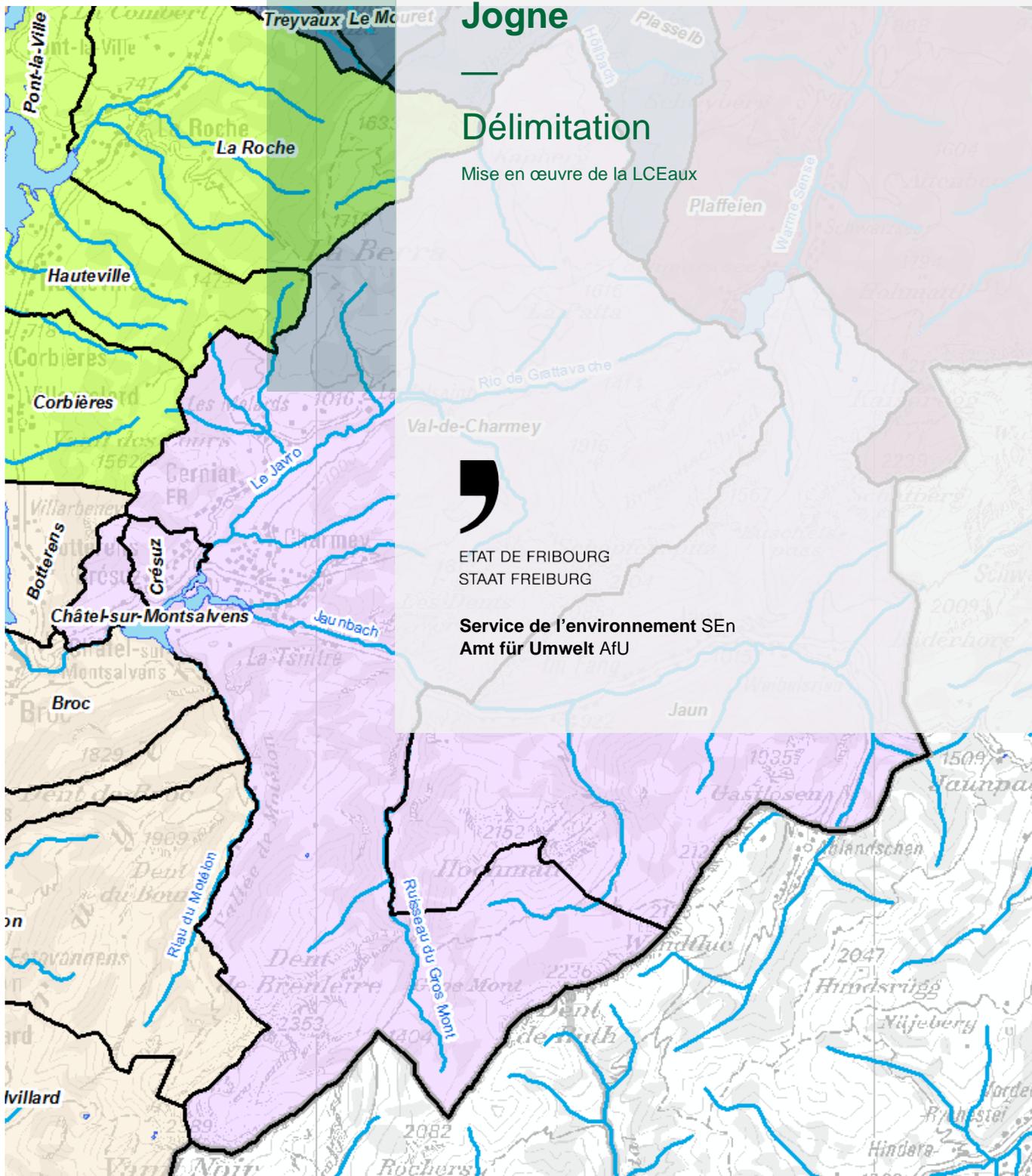
Délimitation

Mise en œuvre de la LCEaux



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Service de l'environnement SE n
Amt für Umwelt AfU



1 Introduction

Conformément à la loi cantonale du 18 décembre 2009 sur les eaux (LCEaux), la gestion des eaux devra se faire à l'avenir par bassin versant (BV). Par gestion des eaux, on entend toutes les mesures liées à la protection des eaux superficielles et souterraines, à l'utilisation des eaux ainsi qu'à l'aménagement des cours d'eau et des lacs. La gestion des eaux potables n'est actuellement pas intégrée à la présente démarche.

A l'intérieur des bassins versants, les communes seront appelées à collaborer, afin de gérer leurs eaux. Elles devront ensemble établir un plan directeur de bassin versant. Ce dernier, basé sur l'analyse de la situation initiale, fixera les objectifs et les principes généraux de la gestion des eaux pour une période de dix ans. Il permettra de coordonner les mesures à prendre entre les communes ou autres organisations administratives locales.

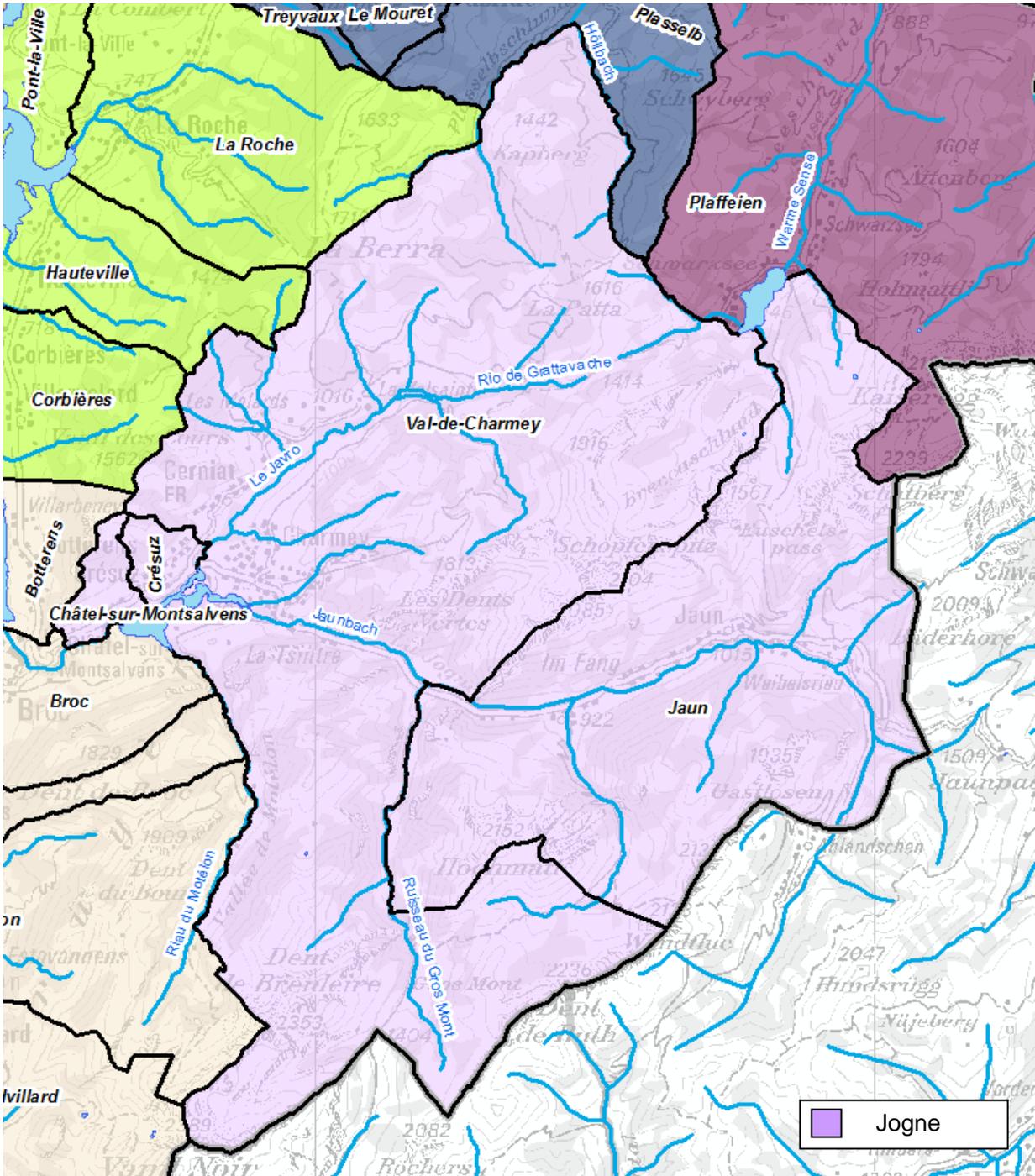
A l'intérieur des bassins versants, les communes devront se regrouper et s'organiser pour au minimum élaborer et financer le plan directeur de bassin versant. Toutefois, la collaboration pourrait être plus étendue si les communes le désirent.

2 Description du découpage

Les critères qui ont prédominé pour la délimitation de ce bassin versant (BV) sont l'hydrographie et l'épuration des eaux. Ce BV recouvre le BV hydrographique de la Jogne (partie fribourgeoise).

Du point de vue de l'épuration des eaux, ce BV correspond à celui de station d'épuration (STEP) de Charmey.

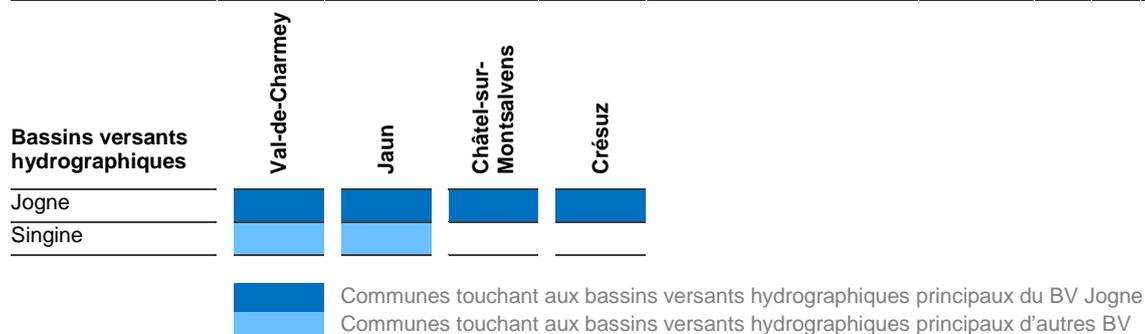
3 Délimitation



Nombre de communes	4
Nombre d'habitants	3'683
Surface du BV	171 km ²
Langue	français et allemand

4 Tableaux de synthèse

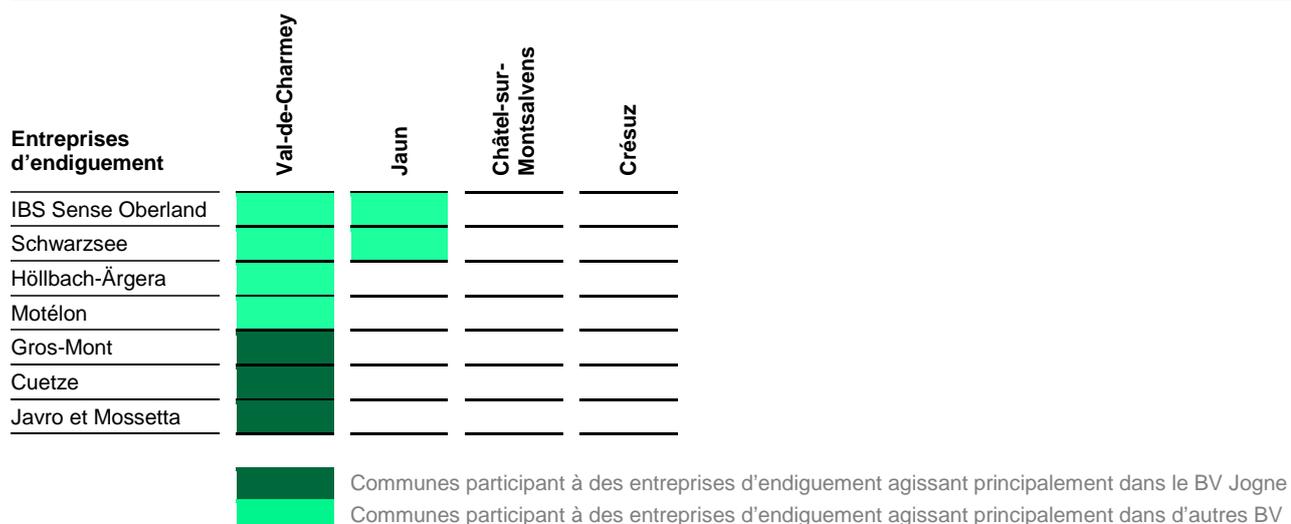
4.1 Bassins versants hydrographiques



4.2 Stations d'épuration (STEP)



4.3 Entreprises d'endiguement



5 Discussion

Les coordinations qui pourraient être envisagées sont les suivantes:

- > Les communes de Val-de-Charmey et Jaun font actuellement partie de deux ou trois des entreprises d'endiguement suivantes: Mehrzweckgenossenschaft Aergera Höllbach, IBS Sense Oberland et Mehrzweckgenossenschaft Schwarzsee. Celles-ci recouvrent aussi une partie d'un ou plusieurs des BV GÉRINE, LAC DE LA GRUYÈRE et HAUTE SINGINE. Pour des projets concernant des cours d'eau qui traversent ou longent plusieurs BV, une collaboration entre les BV concernés pourrait s'avérer utile.

Renseignements

Service de l'environnement SEn

Impasse de la Colline 4, 1762 Givisiez

T +26 305 37 60, F +26 305 10 02

sen@fr.ch, www.fr.ch/eau

Mars 2017